

L' ANONYMAT

Le candidat doit inscrire
ici - dessous son numéro de table**C.A.P. : TOUTES SPÉCIALITÉS**

Dominante :

Code spécialité :

Épreuve : **VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**Durée : **1 heure**

Centre d'écrit

Session : **2006**

NOM et Prénoms :

(en majuscules, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)

Date et lieu de naissance :

RESERVE A

Griffe du correcteur

C.A.P. : TOUTES SPÉCIALITÉS

Dominante :

Épreuve : **VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Session : 2006

N° de sujet

Folio 1 / 9

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé**I – L'individu dans son parcours professionnel : (6 points)**

Jean est maçon depuis 6 ans dans une entreprise du bâtiment. Il a acquis « sur le tas » une solide expérience professionnelle mais ne possède pas le diplôme correspondant. L'entreprise connaît des difficultés. Jean craint d'être licencié. Il souhaite donc faire valider son expérience et obtenir un CAP de Maçon.

DOCUMENT 1

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la Commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle.

Code du Travail, article L.900-1

« Toute personne qui a exercé pendant au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience.

Code de l'éducation, article L.613.3

1.1 – À partir du document 1, indiquer si Jean remplit les conditions pour valider ses acquis professionnels. Justifier votre réponse.

⇒

⇒

1.2 – Noter pour quel motif Jean est candidat à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

⇒

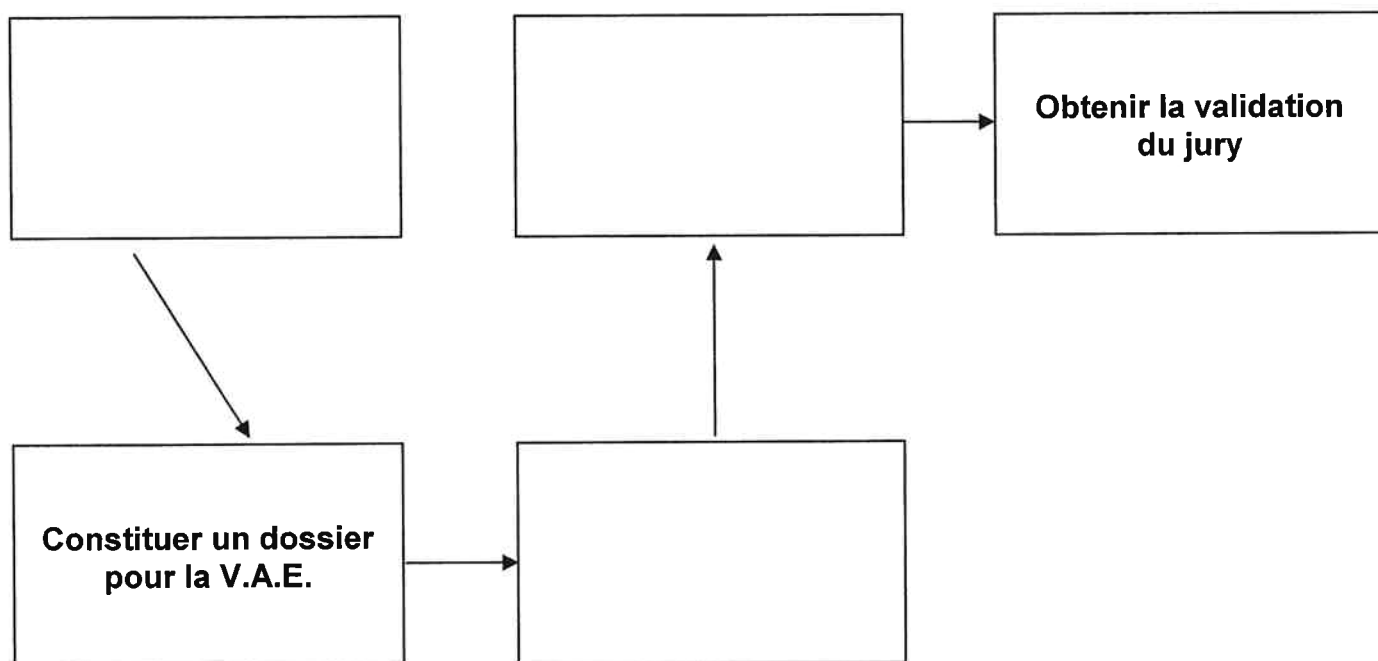
Ne rien écrire

dans la partie barrée

Folio 2 / 9

1.3 – Les démarches pour accéder à la VAE sont les suivantes : constituer un dossier pour la VAE, s'informer auprès d'un point relais conseil de la V.A.E., obtenir la validation du jury, passer devant un jury et demander la validation d'expérience.

Compléter le schéma ci-dessous en replaçant dans un ordre logique les 3 démarches manquantes.



Ne rien écrire

dans la partie barrée

Folio 3 / 9

2 – L'individu dans l'entreprise : (5,5 points)

Le CHSCT décide de mettre en place un stage de formation aux gestes et postures.

2.1 – Définir le sigle CHSCT.

⇒

2.2 – Est-il obligatoire dans toutes les entreprises ? Oui Non

2.3 – Diverses structures ou personnes interviennent au titre de la prévention des risques professionnels dans une entreprise : le CHSCT, le médecin du travail, l'inspecteur du travail, les délégués du personnel.

Pour chaque rôle essentiel, proposer le nom de la structure ou de la personne.
(une même personne ou structure peut apparaître plusieurs fois)

STRUCTURE OU PERSONNE	RÔLES
	Verbaliser en cas de non-respect du droit de travail
	S'assurer de l'aptitude médicale du salarié pour le poste occupé
	Organiser une formation au secourisme
	Présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés
	Enquêter en cas d'accident grave
	Assurer la surveillance médicale des salariés

Ne rien écrire

dans la partie barrée

Folio 4 / 9

3 – L'individu au poste de travail : (12 points)

Son travail de maçon l'oblige à porter beaucoup de charges lourdes (parpaings, sacs de ciment...).

Depuis plusieurs semaines, il a régulièrement mal dans le bas du dos. Le médecin diagnostique une sciatique par hernie discale.

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5- S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante. Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	Travaux de manutention manuelle habituelle de charges lourdes effectuées dans : <ul style="list-style-type: none">- le fret routier, maritime, ferroviaire, aérien ;- le bâtiment, le gros œuvre, les travaux publics ;- les mines et carrières ;- le ramassage d'ordures ménagères et de déchets industriels ;- le déménagement, les gardes-meubles ;- les abattoirs et les entreprises d'équarrissage ;- le chargement et le déchargement en cours de fabrication, dans la livraison, y compris pour le compte d'autrui, le stockage et la répartition des produits industriels et alimentaires, agricoles et forestiers ;- le cadre des soins médicaux et paramédicaux incluant la manutention de personnes ;- le cadre du brancardage et du transport des malades ;- dans les travaux funéraires.

Délai de prise en charge : c'est le délai maximal entre la constatation de l'affection et la date à laquelle le travailleur a cessé d'être exposé au risque

3.1 – À partir du document 2, indiquer s'il s'agit :

- d'une maladie professionnelle
- d'un accident de travail

3.2 – Justifier votre réponse en donnant 2 arguments :

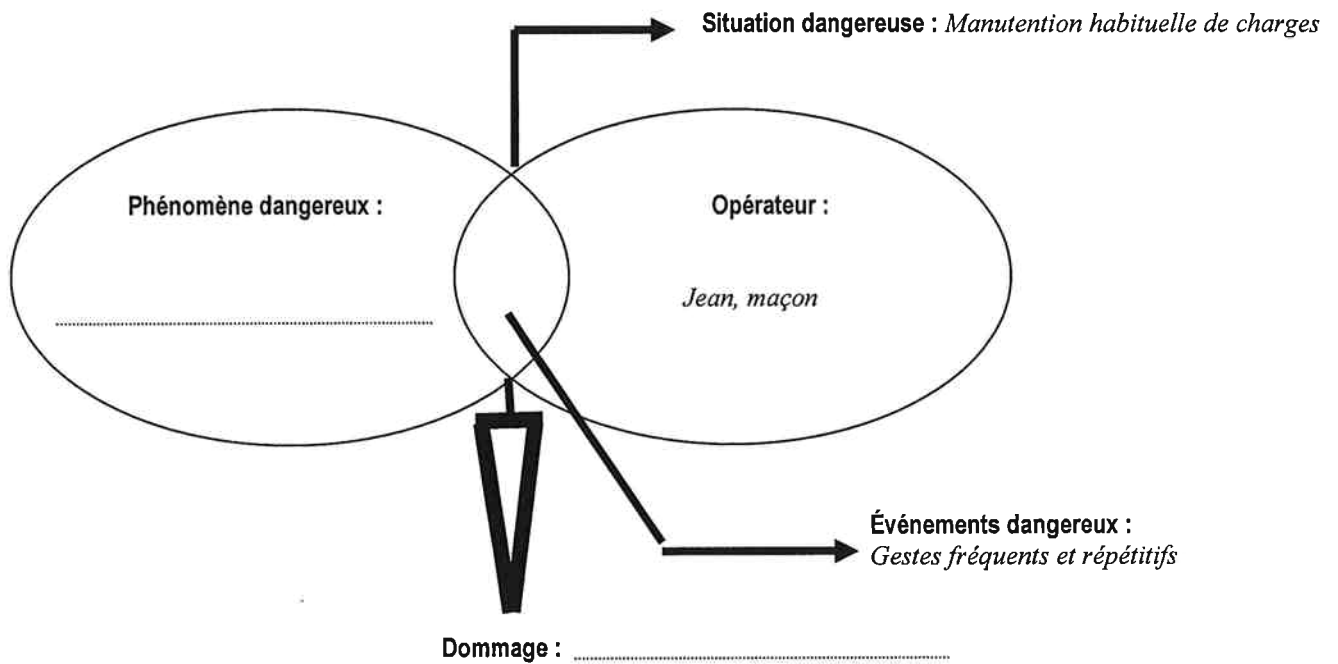
- ⇒
- ⇒

Ne rien écrire

dans la partie barrée

Folio 5 / 9

3.3 – Analyser la situation de travail de Jean en complétant le schéma ci-dessous.



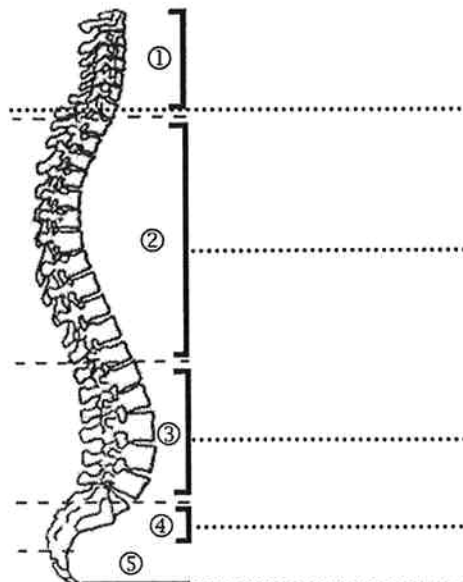
3.4 – Jean a une atteinte de la colonne vertébrale.

3.4.1 – Reporter les parties essentielles de la colonne vertébrale sur le schéma ci-dessous.

(vertèbres lombaires, sacrum, vertèbres dorsales, coccyx, vertèbres cervicales)

3.4.2 – Localiser à l'aide d'une croix, la partie de la colonne vertébrale où Jean a ressenti une douleur violente.

COLONNE VERTÉBRALE
VUE LATÉRALE D'ENSEMBLE


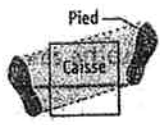




Ne rien écrire

dans la partie barrée

Folio 6 / 9

3.5 – Compléter le tableau en décrivant les 4 principes de sécurité.

	<ul style="list-style-type: none">• Se positionner par rapport à la charge
	<ul style="list-style-type: none">•
	<ul style="list-style-type: none">•
	<ul style="list-style-type: none">•
	<ul style="list-style-type: none">•

4 – L'individu consommateur avisé : (8 points)

Pendant son arrêt de travail, Jean revoit son budget et met de l'ordre dans ses comptes.

4.1 – Relier chaque terme à sa définition.

- | | | |
|--------|---|--|
| CRÉDIT | • | • Somme prélevée sur le compte |
| DÉBIT | • | • Différence entre le crédit et le débit, il peut être débiteur ou créditeur |
| SOLDE | • | • Somme déposée sur le compte |